



## *Règlement Intérieur*

### **ARTICLE 1 : Connaissance du règlement intérieur**

L'association Sporting Club Briard Badminton (SCB Badminton) édite un règlement intérieur chaque année, conçu et voté par le conseil d'administration en tenant compte des remarques et suggestions des adhérents récoltées tout au long de l'année.

Ce règlement s'applique à l'ensemble des adhérents du club.

### **ARTICLE 2 : Affiliation**

L'association SCB Badminton est affiliée à la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

De ce fait, elle s'engage à se conformer aux statuts et au règlement de la FFBAD ainsi qu'à son comité départemental et la ligue régionale.

### **ARTICLE 3 : Les Créneaux**

Le club est ouvert aux adultes et aux jeunes âgés de 9 ans et plus.

Il y a 3 types de créneaux :

- Créneau non encadré pour adultes et jeunes de 17 ans et plus, aussi appelé « séance de jeu libre ».
- Créneau encadré pour adultes et jeunes de 17 ans et plus, aussi appelé « séance d'entraînement adultes ».
- Créneau encadré pour jeunes âgés entre 9 ans et 16 ans inclus, aussi appelé « séance d'entraînement jeunes ».

Les créneaux encadrés sont dirigés par un entraîneur qualifié et sont destinés à l'initiation et au perfectionnement des joueurs dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition.

L'entraîneur peut être amené à surclasser des jeunes âgés entre 9 ans et 16 ans inclus en les faisant jouer dans le créneau encadré pour adultes et jeunes de 17 ans et plus.

Les entraînements ne sont pas obligatoires mais il est conseillé de les suivre régulièrement pour pouvoir progresser.

Les jeunes de moins de 17 ans peuvent venir sur un créneau non encadré à condition d'être accompagnés d'un adulte.

En ce qui concerne les créneaux encadrés jeunes, il sera demandé au responsable légal de prévenir en cas d'absence de l'enfant. Le club mettra à disposition un moyen de communication en ce sens.

### **ARTICLE 4 : Cotisation et Inscription**

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août de l'année suivante. L'inscription comprend la licence et l'assurance FFBAD. Elle n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet.



Pour une inscription à partir de janvier de l'année en cours, un montant de cotisation au prorata sera appliqué.

La demande d'adhésion d'un mineur sera accompagnée d'une autorisation parentale.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas automatique, il s'agit d'un acte volontaire du contractant.

En aucun cas, il ne sera procédé au remboursement de la cotisation.

### **ARTICLE 5 : Responsabilités**

Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle du gymnase et après leur sortie de la salle du gymnase). Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un pratiquant non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes de sécurité ou du règlement intérieur,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans l'enceinte du gymnase ou dans les vestiaires. Les adhérents se doivent de garder en permanence un œil sur leurs effets personnels.

Par conséquent, il est vivement conseillé de déposer ses affaires le long d'un mur visible des terrains de badminton après s'être changé dans les vestiaires.

### **ARTICLE 6 : Séance d'essai**

Toute personne non adhérente peut venir s'essayer à la pratique du badminton à raison de 2 séances d'essai.

Pour cela, il suffit de se présenter à un créneau « non encadré » auprès d'un membre du conseil d'administration ou un responsable de séance qui vous indiquera les éléments importants à savoir et pourra vous prêter une raquette si nécessaire.

Si la personne souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club après les 2 essais, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre son dossier d'inscription complet à l'un des membres du conseil d'administration.

Attention : l'assurance du club ne couvre pas les séances d'essai.

### **ARTICLE 7 : Etat d'esprit**

Les adhérents s'engagent à conserver un bon état esprit, faire preuve de fair-play et de respect. Tous propos antisportifs, injurieux, sexistes, racistes, ... se verront sanctionnés.

Lors des séances (entraînement ou jeu libre), aucun adhérent ne doit être laissé sur le bord du terrain sans avoir eu l'occasion de jouer.

Un adhérent doit accepter de jouer avec d'autres personnes qui n'ont pas son niveau.

En cas de forte affluence (tous les terrains sont pris et des gens attendent), les règles suivantes s'appliquent :



- Les simples sont interdits.
- Les joueurs s'échauffent (en respectant une durée raisonnable), font un match en deux sets gagnants de 11 points puis cèdent leur place.

**ARTICLE 8 : Equipement personnel**

Les adhérents doivent pratiquer le badminton avec des chaussures spécifiques aux sports en salle et réservées à un usage intérieur afin de maintenir la propreté du gymnase.

Les raquettes sont à la charge des adhérents. Un prêt de raquette est possible lors des séances d'essai et en cas de dépannage.

Les volants sont à la charge des adhérents lors du jeu libre et des tournois. Toutefois, le club fournit les volants lors des séances d'entraînement, des compétitions officielles qui ont lieu à domicile et des événements organisés par le club (à l'exception du tournoi officiel organisé par le club une fois par an).

*Information utile : Pour les débutants, il est conseillé de se procurer une raquette avant tout légère et plutôt souple ainsi que d'éviter les raquettes dites « poids en tête » qui augmentent les risques de tendinites ou autres problèmes au niveau du bras.*

*D'autre part, il est conseillé d'investir davantage dans de bonnes chaussures de badminton que dans une raquette. On peut facilement se blesser au niveau de la cheville si le pied n'est pas bien maintenu.*

**ARTICLE 9 : Matériel collectif**

Les adhérents ont l'obligation d'aider à la mise en place et au rangement des installations avec soin (poteaux, filets, ...).

Le gymnase est mis gratuitement à la disposition de notre association par la municipalité. Les adhérents sont tenus de respecter la propreté de ces lieux. Toute anomalie doit être signalée à un des membres du conseil d'administration.

**ARTICLE 10 : Sécurité**

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Il est interdit d'apporter ou de consommer de l'alcool à l'intérieur du gymnase.

Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur du gymnase.

Il est interdit de jouer en étant sous l'effet de l'alcool ou stupéfiants.

Tout matériel déplacé à des fins de commodité ou sécurité doit être remis en place à la fin de la séance.

À la fin de la séance, assurez-vous qu'il reste au moins deux personnes pour fermer le gymnase avant de partir.

**ARTICLE 11 : Participation aux tournois**

Les adhérents représentent le club et la ville de Brie Comte Robert dans les tournois amicaux ou officiels, individuels ou en équipes.



Les sanctions qu'un adhérent pourrait subir en cas de manquement au règlement d'une compétition sont à sa charge. En cas de sanctions infligées au club par la faute d'un adhérent, le club se retournera contre lui pour demander un remboursement.

### **Tournois amicaux**

Pendant l'année, le club organise des tournois amicaux entre tous les adhérents.

Ils ont pour objectif de promouvoir la bonne entente au sein du club. Tous les adhérents sont les bienvenus pour aider à leur organisation.

### **Compétition officielle « Interclubs », « Coupe de Seine et Marne » et « Coupe du Comité »**

Les interclubs et la coupe de Seine et Marne sont réservés aux adhérents compétiteurs.

La coupe du Comité est accessible à tous les adhérents.

La composition et l'inscription des équipes sont gérées par le conseil d'administration.

Le club prend en charge la fourniture des volants et des boissons lors des réceptions à domicile.

A la fin de chaque interclub, un buffet est organisé par l'équipe qui reçoit. Il est à la charge des membres de l'équipe, qui se doivent d'apporter de quoi sustenter les participants.

*A noter : Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge. Néanmoins, pour les rencontres nécessitant un long trajet, la mairie peut mettre un minibus à disposition du club. Pour cela, il faut en faire la demande au président du club suffisamment tôt afin que ce dernier puisse se charger des formalités en bonne et due forme.*

### **Compétition officielle « Individuelle »**

Les adhérents peuvent s'inscrire individuellement à des tournois proposés par d'autres clubs.

Le coût de ces tournois (inscriptions, frais de déplacement, volants, nourriture, etc...) n'est pas pris en charge par le club.

Toutefois, sur décision du conseil d'administration, le club peut offrir à tous ses adhérents (souhaitant y participer) une partie du coût d'inscription à certains tournois, notamment celui de Brie Comte Robert et deux autres tournois qui seront précisés au cours de l'année.

### **Compétition jeunes**

Le conseil d'administration propose aux jeunes du club les tournois organisés par le Comité badminton 77. Les frais d'inscription et les volants sont pris en charge par le club.

### **ARTICLE 12 : Equipement subventionné**



Grâce à son partenariat avec une marque sportive, le SCB Badminton subventionne une partie du coût des volants qui sont vendus uniquement à nos adhérents. Ainsi, les joueurs peuvent acheter des volants à prix réduits dans la limite de 12 boîtes de volants par an.

Par ailleurs, le club peut également offrir ou vendre à prix réduit du textile à ses adhérents (notamment le maillot floqué au nom du club) sur décision du conseil d'administration.

Ces avantages sont détaillés au moment de l'inscription et sont valables pour la durée de l'adhésion (1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante).

### **Article 13 : Vacances scolaires**

Pendant les vacances scolaires, tous les créneaux sont suspendus, les gymnases étant fermés.

Toutefois, la municipalité peut décider d'ouvrir certains créneaux de jeu libre dont les horaires seront transmis sur le site Internet du club. Ceux-ci auront lieu à la condition d'avoir suffisamment de responsables disponibles pour l'ouverture des gymnases.

### **ARTICLE 14 : Sanctions**

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner (après délibération du conseil d'administration) une sanction pouvant aller d'un simple avertissement à une exclusion temporaire voire définitive (comme stipulé dans les statuts du club).

### **ARTICLE 15 : Invités**

Un adhérent peut exceptionnellement inviter une personne étrangère au club déjà adhérente dans un autre club de badminton en respectant les conditions suivantes :

- Informer le conseil d'administration par voie électronique du nom de la personne, **de son club** et de la date de venue.
- En cas de forte influence, la personne invitée ne pourra pas jouer.
- L'invité devra se soumettre au règlement intérieur du club.

L'invité sera limité à 6 séances par an suivant les conditions précitées. Au-delà, il devra payer une cotisation au SCB Badminton et remplir une fiche d'inscription spécifique.

### **ARTICLE 16 : Inscription d'un joueur dont la licence a été prise dans un autre club**

Le SCB Badminton accepte les joueurs ayant leur licence dans un autre club de badminton.

Toutefois, si ces joueurs comptent venir à plus de 6 séances dans la saison sportive du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août de l'année suivante, une fiche d'inscription au club et une cotisation leur seront demandées.

Le montant de la cotisation se décidera au sein du Conseil d'Administration élu.

Une preuve d'adhésion dans un autre club de badminton leur sera demandée.

Des conditions d'accueil leur seront spécifiques :

- Interdiction de participer aux entraînements collectifs et individuels (sous réserve que le SCB Badminton propose des entraînements).



- Se mélanger et ne pas rester en groupe, participer activement à faire tourner les terrains et ne pas les monopoliser.
- Le club se réserve le droit de spécifier les créneaux auxquels les joueurs auront accès.
- Lors des interclubs et entraînements, l'accueil se fera uniquement sous réserve de la disponibilité de terrains. Si le club dispose d'un deuxième gymnase sur cette période horaire, ces joueurs devront aller jouer uniquement dans ce deuxième gymnase.
- Possibilité de participer à l'Assemblée Générale du club sans pour autant prendre part au vote.
- Comme stipulé dans l'article 12 dudit règlement intérieur, le club vend des volants à un prix réduit pour ses adhérents, dont celui-ci est voté par le conseil d'administration et communiqué via la fiche d'inscription. Cependant, les joueurs ayant leur licence dans un autre club ne pourront pas bénéficier de cet avantage.  
Il en sera de même pour tous les différents types d'équipements subventionnés, ainsi que pour les coûts d'inscription aux tournois.

**ARTICLE 17 : Modification du règlement intérieur.**

Ce règlement intérieur peut être modifié à tout moment au cours de l'année par le conseil d'administration si la situation l'exige. Dans ce cas, une information sera transmise aux adhérents.